

Nydeggasse 11/13
3011 Berne

Téléphone 031 633 77 82
Télécopie 031 633 77 41

www.be.ch/oacot

Aux organes de vérification des comptes des collectivités de droit communal du canton de Berne

Berne, le 19 décembre 2011

Responsable du dossier: Michel Walthert
N° de l'affaire: 270 11 107
Courriel: gem.agr@jgk.be.ch
V/réf.:



Nouveau Guide de vérification des comptes

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint le nouveau Guide de vérification des comptes dont l'envoi vous avait été annoncé dans l'ISCB n° 1/170.111/xx (Information systématique des communes bernoises).

Ce document doit être introduit dans le classeur bleu intitulé «Vérification des comptes – Guide à l'intention des collectivités de droit communal du canton de Berne» dont toutes les collectivités possèdent un exemplaire. La structure et l'organisation du nouveau document correspondent à celles de l'ancienne annexe pour la vérification des comptes.



Le nouveau Guide de vérification des comptes entre en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Il doit être utilisé pour la première fois à l'occasion de la révision des comptes de l'exercice 2011.

L'annexe pour la vérification des comptes du Guide des finances communales est abrogée avec l'entrée en vigueur du nouveau guide.

Marche à suivre pour la mise à jour du classeur bleu

Page de garde du classeur	Enlever la page de garde «Annexe pour la vérification des comptes» tout au début et introduire la page de garde «Guide de vérification des comptes»
Guide des finances communales	Laisser la feuille de séparation et le guide dans le classeur
Feuille de séparation	Remplacer la feuille de séparation «Annexe pour la vérification des comptes» par la feuille portant le titre «Guide de vérification des comptes»

Page de garde	Remplacer la page de garde comportant l'impressum au verso
Table des matières (chapitres 1 à 12)	Remplacer
Chapitres 1 à 6	Remplacer intégralement tous les chapitres
Chapitres 7 à 10	Remplacer chaque page de garde <i>Il est recommandé de vérifier simultanément si tous les documents contenus dans le classeur sont encore actuels.</i>
Chapitre 11	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer la page de garde - Enlever le sommaire «Vérifications particulières» - Le cas échéant, enlever les formulaires de vérification 20 relatifs à la surveillance de la protection des données <i>Remarque: l'interlocuteur des autorités communales de surveillance de la protection des données est le Bureau pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne, Münstergasse 2, 3011 Berne, téléphone 031 633 74 10, site Internet: www.jgk.be.ch > Surveillance > Protection des données > Protection des données dans les communes, courriel: info.datenschutz@jgk.be.ch.</i> - Le cas échéant, enlever les formulaires de vérification 40 (foyers et homes) ainsi que 50 (hôpitaux)
Chapitre 12	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer la page de garde - Le cas échéant, enlever les documents qui ne sont plus actuels - Insérer le présent courrier à cet endroit - Insérer le descriptif des cours (annexe à l'envoi ISCB de décembre 2011)

Votre classeur bleu contient désormais la documentation classée dans l'ordre suivant:

- Page de garde du classeur «Guide de vérification des comptes»
- Page de séparation «Guide des finances communales»
- Page de garde «Guide des finances communales»
- Guide des finances communales, en feuilles détachées
- Page de séparation «Guide de vérification des comptes»
- Page de garde «Guide de vérification des comptes»
- Table des matières du Guide de vérification des comptes
- Guide de vérification des comptes comprenant 12 chapitres

Le classeur bleu est désormais désigné par le titre «Guide de vérification des comptes (GVC)».

Commande d'exemplaires supplémentaires

Tous les documents de base sont disponibles sur Internet à l'adresse www.be.ch/communes, sous Finances communales > Bases > Guide de vérification des comptes.

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires imprimés du classeur bleu dans son intégralité au prix de 50 francs. Un bulletin de commande est joint au présent courrier.

Renseignements

Les inspecteurs des finances de notre office vous fourniront avec plaisir les renseignements souhaités au sujet du Guide de vérification des comptes.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office des affaires communales et
de l'organisation du territoire
Service des affaires communales

Michel Walthert,
responsable des finances communales

Annexes:

- Mise à jour du classeur bleu «Vérification des comptes – Guide à l'intention des collectivités de droit communal du canton de Berne»
- Bulletin de commande

Copie avec annexes:

- Préfectures
- Abonnés à l'ISCB
- Interne: MIC, WIR, GeM